

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 1^{er} AOUT 2011.

Sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le premier du mois d'août à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 22 juillet 2011, s'est réuni sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

Membres présents: M. Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, MM. Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Philippe HEID, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ.

Membres absents ayant donné procuration : Mme Agnès MATTER-BALP à M. Christophe BITARD
Mme Fabienne STICH à M. Etienne SIGRIST
M. François WASSMER à M. Pierre RENTZ

Secrétaire de séance : Fabrice KRIEGER, directeur.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M. Michel HABIG, Conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale. Il accueille M. Nicolas WENTZ, nouvel animateur du GERPLAN Transfrontalier, invité à se présenter. Il a pris ses fonctions à la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud le 4 juillet 2011. Ce poste est mutualisé dans le cadre d'une convention qui lie les deux Communautés de communes.

M. le Président ouvre la séance à 20h15 et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 27 juin 2011
2. Pépinière d'entreprises « la Ruche » - Modification de la grille tarifaire
3. Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains
4. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
4.1 Décision modificative N°5 / 2011 – Munchhouse : réaménagement du carrefour RD471 / rue d'Ensisheim
5. Ressources humaines
6. Divers (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Pistes cyclables, Hôtel d'entreprises, Affaires scolaires, Piscine, CNPE...)
7. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 27 juin 2011.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2011 est approuvé sans observation.

2. Pépinière d'entreprises « la Ruche » - Modification de la grille tarifaire

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour mémoire, en date du 21 février 2011, le Conseil communautaire autorisait la transformation des locaux de l'étage de la Ruche en zone de bureaux pour étendre l'espace dédié aux créateurs d'entreprises.

Pour ces nouveaux bureaux désormais disponibles, le tarif des loyers mensuels doit être fixé. L'ensemble des autres prestations et services offerts aux créateurs d'entreprises hébergés à l'étage restent inchangés.

Il est proposé de prendre connaissance de la nouvelle grille tarifaire donnée en annexe. Trois catégories de bureaux sont ainsi nouvellement créées : 15, 17 et 20 m².

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Adopte

Le projet de grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe

Avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2011.

3. Zone d'Activités de la Hardt – Vente de terrains

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

La société Peintures BERINGER de Blodelsheim manifeste son intérêt d'acquérir un terrain attenant à sa propriété dans la première tranche de la Zone d'activités de la Hardt afin d'y organiser une zone de stockage.

Le terrain en question correspond à la parcelle cadastrée section 12 parcelle n°305 (voir **annexe**).

Pour mémoire, en date du 31 mai 2010, le Conseil communautaire décidait de fixer le prix de l'are viabilisé en zones d'activités à 1 500 € à compter du 1er juillet 2010.

Au regard des servitudes liées à la présence de deux pylônes Très Haute Tension et compte tenu de la situation enclavée de la parcelle (pas d'accès directement à la rue de l'Artisanat), il est proposé de réduire ce prix de vente du terrain à 750 € HT.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

La vente d'un terrain de 37,51 ares à la société Peintres BERINGER ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix HT de 28 132,50 €, TVA, frais de notaire et fiscaux en sus (aucun frais d'arpentage n'est à prévoir) à la charge de l'acquéreur

Et charge

M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

4. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

4.1 Décision modificative N°5 / 2011 - Munchhouse : Réaménagement du carrefour RD471 / rue d'Ensisheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le Conseil Municipal de Munchhouse, dans sa séance du 26 mai 2011, a décidé de confier les études et travaux nécessaires au réaménagement du carrefour RD471 / Rue d'Ensisheim à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes.

Ce réaménagement s'inscrit dans la continuité de l'aménagement par la Communauté de communes, de la piste cyclable entre l'entrée Sud-Ouest de Munchhouse et la Canal du Rhône au Rhin.

Un coût d'objectif de l'ordre de 70.000 € TTC est estimé (études & travaux).

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Munchhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article **458x41** (à créer) du budget primitif 2011 de la Communauté de communes, tel que définit dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
458X41 – Munchhouse – Réaménagement du carrefour RD471 / rue d'Ensisheim	Ouverture de crédits	+ 70.000,00 €	+ 70.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 70.000,00 €	+ 70.000,00 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Accepte

De réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes

Dit

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011 à l'article 458x41 à créer

Autorise

Le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,

Le lancement d'avis d'appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 03/2011.

5. Ressources humaines

5.1 Embauche d'un responsable environnement

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 31 janvier 2011, le Conseil communautaire a validé le principe de l'embauche d'un responsable environnement sur un grade de rédacteur, poste vacant dans le tableau des effectifs de la Communauté de communes depuis le départ de M. Julien KAPPLER.

La déclaration de vacance de poste et une offre d'emploi ont été publiées le 3 février 2011 au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Après réception de plusieurs candidatures et audition de quatre candidats, le choix du jury s'est porté sur Mlle Rachel MENDELIN qui occupera ce poste à compter du 19 septembre 2011, avec un CDD d'un an.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 1 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans l'attente d'un recrutement aux conditions statutaires;

Le Président propose :

- De l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26.1.1984 précitée pour exercer les fonctions de responsable environnement à la communauté de communes Essor du Rhin.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64, articles 64.11 et 64.13).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer à compter du 19 septembre 2011 un emploi permanent de responsable environnement pour une durée hebdomadaire de travail de 35h/semaine et pour une durée d'un an ;**
- **D'autoriser le Président à recruter sur cet emploi un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26.1.1984 précitée ;**
- **Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade de rédacteur territorial ;**
- **De fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 315 avec attribution d'une IAT ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte y afférent et notamment à signer le contrat de travail;**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires.**

5.2 Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par courrier du 1er juillet 2011, M. le Sous-préfet demande au Conseil communautaire de préciser la délibération prise pour l'embauche de la responsable « espace créateurs » de la pépinière d'entreprises, notamment au niveau des motivations et d'adapter en conséquence son contrat de travail.

Le Conseil est invité à prendre la délibération ci-jointe :

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 4 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires :

- **Al. 4** : Lorsqu'il n'existe pas **de cadre d'emplois** de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Vu les besoins du service : accueil, orientation, information des jeunes créateurs d'entreprises avant leur entrée en pépinière d'entreprises (aide à la formalisation de leur projet, constitution du dossier soumis au comité d'agrément, ingénierie de projet), suivi post-crédation, accompagnement des entrepreneurs hébergés. Actions de prospection, promotion de la structure auprès des instances économiques, chambres consulaires, environnement socioprofessionnel local. Développement de partenariats, constitution de réseaux. Animation, organisation de salons ou manifestations. Gestion administrative, financière et logistique du bâtiment (facturation, contrats, rapports d'activités, définition d'indicateurs) ;

Vu la nature des fonctions, qui nécessitent une polyvalence importante, un champs de compétences élargi (connaissance du milieu économique, socioprofessionnel, associatif local, de la gestion logistique, du marketing, de la communication) et une parfaite maîtrise de la langue allemande (proximité géographique de l'Allemagne, implantation de créateurs allemands) ; Une expérience professionnelle dans le secteur privé serait un atout indéniable pour seconder efficacement les créateurs d'entreprises.

Le Président propose :

- De l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26.1.1984 précitée pour exercer les fonctions d'animatrice de l'espace créateurs de la pépinière d'entreprises « la Ruche ».
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64, articles 64.11 et 64.13).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer à compter du 18 avril 2011 un emploi permanent d'animatrice de l'espace créateurs de la pépinière d'entreprises pour une durée hebdomadaire de travail de 35h/semaine et pour une durée d'un an reconductible jusqu'à trois ans ;**
- **D'autoriser le Président à recruter sur cet emploi un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26.1.1984 précitée ;**
- **Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade de rédacteur territorial ;**
- **De fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 416 avec attribution d'une IFTS ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte y afférent et notamment à signer le contrat de travail;**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires.**

5.3 Validation de service CNRACL

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président donne connaissance au Conseil communautaire de la demande de validation de service auprès de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) transmise par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour Mme Fabienne NOYER pour les périodes d'emploi au sein de nos services en tant qu'adjoint administratif non titulaire à temps complet du 20.08.2001 au 31.12.2001, par mise à disposition du centre de gestion.

La somme demandée à l'employeur s'élève à 849,34 € pour cette période.

Les crédits sont à prendre à l'article 6218 du BP 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Autorise

La prise en charge de cette contribution aux charges patronales pour 849,34 € pour les périodes sus indiquées à verser au Centre de Gestion qui a fait l'avance des frais auprès de la CNRACL.

6. Divers (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Pistes cyclables, Hôtel d'entreprises, Affaires scolaires, Piscine, CNPE...)

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Certaines communes et les Syndicats Intercommunaux d'alimentation et de production d'eau potable ont transmis pour information à la CCER les avis émis sur le projet de SDCI.

M. le Président a sollicité une entrevue avec le secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin avant la prochaine réunion de la CDCI qui se tiendra le 31 août 2011. Ce rendez-vous est prévu le 18 août à Colmar. M. Michel HABIG, Président du SCOT RVGB, sera également présent.

Pistes cyclables : M. Masson fait part de l'état d'avancement des travaux d'aménagement des pistes cyclables à Munchhouse et à Roggenhouse. Concernant le projet à Rustenhart, afin d'être cohérent avec les pratiques antérieures, la commune devra acquérir les terrains et les mettre à disposition de la Communauté de communes par convention.

Hôtel d'entreprises : L'estimation de France Domaines pour l'acquisition de la parcelle N°304 section 12 à Blodelsheim d'une superficie de 50 ares et sur laquelle un bâtiment inachevé a été construit est de 350 000 €. Afin de poursuivre les réflexions sur l'opportunité de réaliser un hôtel d'entreprises, M. Patrice WALTISPERGER rencontrera le CAHR puis ALSABAIL pour étudier les pistes de financement et de gestion possibles.

Affaires scolaires : Mme Agnès KIEFFER informe que suite à la consultation lancée pour les transports scolaires, le prestataire retenu est la société KUNEGEL VEOLIA d'Illzach.

Piscine : Il a été demandé au bureau consultant de rendre son analyse sur le libellé de la compétence piscine inscrite dans les statuts pour la prochaine réunion du Conseil communautaire.

CNPE : L'Autorité de Sureté Nucléaire a rendu son avis le 4 juillet 2011. L'ASN considère que le réacteur N°1 est apte à être exploité pour une durée de dix années supplémentaire sous conditions (renforcement du radier, installation de dispositions en cas de perte de source froide) et sous réserve des conclusions à venir des évaluations complémentaires de sureté engagées à la suite de l'accident de Fukushima.

Le groupe de soutien au CNPE qui s'est constitué projette de créer un collectif sous forme associative. L'objectif fixé est de favoriser la poursuite d'une exploitation raisonnée et en toute sécurité du site de production nucléaire.

Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : le Pays RVGB a organisé une réunion d'information et d'échanges à la Ruche le 2 juillet 2011 en présence de M. Philippe RICHERT, Ministre en charge des collectivités territoriales et de M. Gilbert SCHOLLY, Vice-président de la Région Alsace.

L'objectif de cette rencontre était d'échanger avec le Ministre et Président de la Région Alsace sur le projet de refonte des collectivités territoriales et d'avoir une présentation de la nouvelle politique régionale de développement des territoires.

Point I à la Ruche : La fréquentation touristique du site au 1^{er} août 2011 est en hausse par rapport à l'année précédente (179 visiteurs depuis le 15 juin).

7. Communication

14^{ème} randonnée cycliste Ill-Hardt-Rhin : la manifestation aura lieu le 28 août 2011.

Rencontre franco-allemande des maires : elle se tiendra le 29 août 2011 à Breisach am Rhein.

Conseil communautaire : le prochain Conseil communautaire, initialement prévu le 29 août, est reporté au 5 septembre 2011.

Comité consultatif « Tourisme » : prochaine réunion le 13 septembre 2011 à 19 heures à Fessenheim.

SCOT & Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : prochains comités directeurs le 14 septembre 2011 à Ensisheim.

ANCLLI : Un séminaire dont le thème est "Les enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima" se déroulera le 14 septembre 2011 à Paris. M. François BERINGER représentera la CCER.

Tour de table

Eric MICHELAT : souhaite avoir des informations sur le séjour UCPA organisé par la CCER. Mme Agnès KIEFFER indique que le séjour en lui-même s'est très bien déroulé. L'organisation des transports des jeunes, également assurée par l'UCPA, l'a été nettement moins.

Henri MASON : rappelle aux communes que la CCER a transmis un plan SIG (sous format papier) des villages comportant notamment les noms de rues et les localisation des établissements et services publics en vue de mettre à jour ces informations.

Philippe HEID : remercie la CCER pour la création de la piste cyclable à Munchhouse.

Cédric LEPAUL : fait un bilan positif des « Jeux Inter-villages » organisés par l'association ECS. Il regrette cependant qu'aucune équipe ne s'est constituée dans la commune de Hirtzfelden.

Jean GOETZ : propose aux délégués communautaires intéressés la visite d'un centre de compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts à Wittenheim. Cette visite est organisée par la commune de Rumersheim-le-Haut.

Christophe BITTARD : demande ce qu'il en est de la Trésorerie de Blodelsheim suite aux derniers débats en séance plénière. M. le Président indique que M. GARAGNON, Directeur de la Direction Générale des Finances Publiques de Colmar, est invité au prochain Conseil communautaire pour évoquer la réorganisation des services du Trésor dans le secteur.

Pierre RENTZ : fait un point sur l'état d'avancement du chantier à l'EHPAD les Molènes à Bantzenheim. Les retards de chantier s'accumulent. Les problèmes d'étanchéité se cumulent...

Il demande que la CCER récupère les données de comptage des cyclistes actuellement réalisées par le Département du Haut-Rhin dans le secteur.

Etienne SIGRIST : annonce la fermeture du pont sur le Rhin le 4 août prochain pour maintenance et nettoyage. Une cérémonie aura lieu à l'occasion de l'anniversaire de la mort d'Erich DILGER, premier président du GLCT.

François BERINGER : indique que la commune de Blodelsheim a obtenu sa première fleur au concours régional maisons fleuries. Il reçoit les félicitations de l'ensemble de l'assemblée.

M. le Président propose à M. ENGASSER, ancien délégué communautaire, de prendre la parole.

Pierre ENGASSER : indique que la commune de Balgau reste finalement rattachée au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

André ONIMUS : annonce que le programme des formations/animations du 2nd semestre 2011 est en cours de finalisation. Il est échafaudé en concertation avec l'association des artisans commerçants Essor des Professionnels de la Hardt (EPH).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 30.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 1^{er} AOUT 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 27 juin 2011
2. Pépinière d'entreprises « la Ruche » - Modification de la grille tarifaire
3. Zone d'Activités de la Hardt – vente de terrains
4. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 4.1 Munchhouse : réaménagement du carrefour RD471 / rue d'Ensisheim
5. Ressources humaines
6. Divers (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Pistes cyclables, Hôtel d'entreprises, Affaires scolaires, Piscine, CNPE...)
7. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur	Procuration à Christophe BITARD	

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Fabienne STICH	Assesseur	Procuration à Etienne SIGRIST	
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire	Absent excusé	
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire	Procuration à Pierre RENTZ	